

Règlement

- Sera à fournir avec l'inscription **un chèque de caution de fin de saison.** Ce chèque sera encaissé si départ de l'adhérent entre le 01 octobre et 30 juin. Si aucun départ pendant cette période le chèque vous sera rendu.
- Aucun remboursement de cotisation en cas de départ après le 30 septembre.
- La date du gala vous sera communiquer début septembre. En cas d'absence au gala le chèque de caution sera encaissé. Sauf cas exceptionnel.
- La présence des adhérents à chaque cours est très importante. Les absences pour aller se balader avec les copines ou les parents parce qu'il fait beau (plage, foire ou autres) ne seront plus tolérés.
- Toute absence doit être prévenue. Au bout de 3 absences non prévenues, la présidente se réserve le droit de ne pas prévenir ces personnes en cas d'annulation de cours ou de changement de salles et d'horaires.
- Si trop d'absences constatées la présidente se réserve le droit de ne pas mettre l'enfant au gala. A partir de cette année cette règle sera appliquée, sans remboursement de la cotisation.
- Si trop d'absences constatées l'adhésion de l'enfant la saison suivante sera refusée.
- Présence des parents interdite pendant les cours.
- Les filles devront avoir été aux toilettes chez eux avant d'arriver.
- Les portables devront être éteints pendant les cours. Les bijoux sont interdits pendant le cours.
- Les propos diffamatoires ou le manque de respect envers tout membre du club ou de la présidente sera sanctionné pouvant aller jusqu'à la radiation immédiate du club.
- **Une participation des parents pour aider à l'organisation est souhaitée au moins 1 fois pour les événements : loto, gala et autres ...**

J'ai bien lu et accepte le règlement intérieur

Nom et Prénom du parent :

Signature :

Nom et prénom de l'adhérent :